

Affiché

du

Au

Le Maire

Commune de ROUMOULES

Procès-verbal

du Conseil Municipal du Mardi 18 Février 2025

Convocation et affichage 12/02/2025

Début séance : 20h30

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles MEGIS, Maire

Présents : M. COCUAUD Alain, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, Mme PEY Catherine, M.ROY Alain Patrick.

Absents excusés : M. AMBROSI Robert, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. BLANC Jean, M. NESTERCZUK Dany, Mme PIERRE-JEAN Ingrid,

M. AMBROSI Robert a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles

Mme DEAUZE Marie-Christine a donné pouvoir Mme PEY Catherine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme PEY Catherine.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

• Procès-verbal du 16 janvier 2025,	• Travaux de marquage signalisation horizontale RD952
• Décision modificative : Ouverture anticipée crédits pour dépenses d'investissement	• Travaux Reprise d'un canal d'arrosage au passage communal Rue de la Garenne
• Protection sociale complémentaire (risque santé)	• Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information du demandeur
• Logement 4 Rue des Oliviers	• SDE 04
• Subventions exceptionnelle comité des Fêtes	• Demande subvention amendes de Polices 2025
• Subventions 2025	• Demande subvention « Nos communes d'abord » 2025
• Vidéoprotection mairie/poste	• Demande Fond de concours DLVA
• Création de poste et modification du tableau des emplois	• Demande subvention FODAC 2025
• Programme ONF 2025	• Rapport activité DLVA
• Occupation parcelle communale	• Sujets divers.
• Révision de l'attribution de compensation pour 2025	

Et propose de rajouter : Avenant coupe affouagère ;

Les conseillers l'acceptent.

■ **Approbation du procès-verbal** de la séance du 16 janvier 2025, à l'unanimité.

■ **N° 2025 - 004 – Subventions 2025** : 420 € à AMSAIE, 200 € à Lou Escouliér, 700 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Catherine Pey quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 5 600 € au Comité des Fêtes de Roumoules (Catherine Pey revient en séance), 300 € à Forme détente vitalité, 500 € Au Moto Club de Roumoules, 150 € au VOVINAM, 2 000 € à l'Association Mouvement de l'école de Roumoules, (Jean-Philippe Lo Schiavo quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 350 € à Savate Boxe Française Roumoules, (Jean-Philippe Lo Schiavo revient en séance), 600 € aux Arts Eclectiks, 70 € au Club de randonnée les Godillots fleuris, 100 € au Club de randonnée Rando Evasion Verdon, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 20 € au Secours Populaire, 20 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 50 € à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'Ecole de ski de Riez, 20 € à l'association française des scléroses en plaques, 50 € à AFM Telethon, 20 € à l'A.P.A.J.H Château Amoux, 20 € à l'ADAPEI, 20 € à Bouchon d'Amour, 20 € à la Ligue contre le Cancer, 20 € à PERCE-NEIGE, 50 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 20 € à l'association France Rein, 50 € l'Escalade de Quinson, 90 € à l'Epi Bleu. 50 € à la Louveterie des Alpes de Haute Provence. Faire délibération à l'unanimité.

Catherine Pey quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après.

■ **N° 2025 – 005 – Acquisition matériel auprès du Comité des Fêtes** : accord pour le rachat au comité des fêtes des 34 murs neufs qu'ils possèdent et qui s'adaptent aux barnums appartenant à la mairie pour la somme de 1 783.20 euros. Faire délibération, à l'unanimité

Catherine Pey revient en séance

■ **N° 2025 – 006 – Décision modificative : Ouverture anticipée de crédits pour dépenses d'investissement** : Faire une délibération, à l'unanimité.

■ **N° 2025 – 007– Protection sociale complémentaire (risque santé)** : le Centre de gestion (CDG) des Alpes de Haute Provence va proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties d'assurance collective (conventions de participation). Dans un 1^{er} temps, le CDG prépare la mise en place de ce nouveau régime protection sociale complémentaire (garanties santé) à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des employeurs qui le souhaitent et va lancer en conséquence un appel public à la concurrence. Les garanties santé seront souscrites par le CDG pour permettre l'adhésion facultative des agents, dès lors que l'employeur aura délibéré pour adhérer au contrat collectif. L'avantage de ce contrat proposé par la CDG c'est d'être mutualisé au niveau du département (avantage tarifaire certain), d'être conçu et négocié par la CDG (cahier des charges personnalisé), d'être suivi dans le temps (six ans). Accord pour s'associer à la procédure proposée par le centre de gestion. Faire délibération. A l'unanimité

- **N° 2025 - 008 - Résiliation Bail logement 4 Rue des Oliviers** : Faire délibération pour résilier le bail de M. RICAUD Ludovic au 28 février 2025. A l'unanimité.
- **N° 2025 - 009- Vidéo protection et alarme local Mairie/Poste** : Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Le devis de la société SASU CAUVIN est accepté pour un montant de 3 552 euros ht. Faire une délibération, à l'unanimité
- **N° 2025 - 010- Création poste et modification du tableau des emplois** : prendre la délibération pour créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025, pour le secrétariat de mairie. Faire publication au centre de gestion et affichage en mairie. Mettre à jour le tableau des emplois. Faire la délibération nécessaire à l'unanimité.
- **Programme ONF 2025** : L'ONF propose dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale la création des limites périmétrale d'une partie de la parcelle forestière 12 Z (vallon de Béard) avec de la peinture pour un montant de 750 euros HT. Accord pour ce devis à l'unanimité.
- **Projet de coupe sur la parcelle forestière n°1 et sur la parcelle forestière n°2** : coupe d'éclaircissement de pins sylvestre représentant 358 m3 pour la parcelle 2 et 384 m3 pour la parcelle 1. Accord pour ces coupes.
- **N° 2025 - 011 - ONF coupe affouagère avenant** : Fixe la date de la fin de la coupe au 31/12/2025. Faire délibération. À l'unanimité
- **N° 2025 - 012 - Demande d'occupation parcelle communale** : Accord pour louer à M. Alexandre PICCHI, gérant de La Corbeille du Verdon, une partie de la parcelle communale D 889 (50m²) pour l'installation d'un food-truck pour une somme de 30 euros par mois pour la période 24 février 2025 au 31 octobre 2025. Faire la délibération nécessaire à l'unanimité.
- **N° 2025 - 013 - Révision libre de l'attribution de compensation pour 2025** : Faire la délibération à l'unanimité pour approuver le montant d'attribution de compensation 2025 d'un montant de 124 257.31 euros.
- **Devis Travaux de marquage signalisation horizontale sur la RD952** de la société Miditraçage pour un montant de 2 711.16 euros ht. Accord à l'unanimité pour ce devis.
- **Devis pour des travaux de reprise canal d'arrosage** au passage communal Rue de la Garenne de la SARL RAPHEL. Accord à l'unanimité pour ce devis pour un montant de 4 300 euros ht.
- **N° 2025 - 014 - Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur** : Accord pour approuver ce plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur. A l'unanimité.
- **N° 2025- 015- Demande Subvention Amendes de Police 2025** : Accord pour demander la subvention des Amendes de Polices 2025 la plus élevée possible sur les travaux de voirie : Rue des Remparts d'un montant de 48 129 € HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2025 - 016 - Demande Subvention FODAC 2025** : Accord pour demander la subvention du FODAC 2025 la plus élevée possible sur les travaux de voirie : Rue des Remparts d'un montant de 48 129 € HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2025 - 017 - Demande subvention « Nos Communes d'abord » 2025** : Accord pour demander la subvention régionale « nos communes d'abord 2025 » sur les travaux de voirie Chemin des Antennes Tranche 3 d'un montant de 93 673.60 € HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2025 - 018 - Demande Fond de concours DLVA 2025** : Accord pour demander le fonds de concours de la DLVA la plus élevée possible sur les travaux de voirie : Chemin des Antennes Tranche 3 d'un montant de 93 673.60 € HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2025 - 019 - Demande subvention DETR 2025** : Accord pour demander la subvention DETR 2025 pour le projet de changement des vitrages de la salle 1 de la salle polyvalente d'un montant de 37 020.88 HT. Faire délibération. A l'unanimité.

Fin de séance à 23h00

Catherine PEY
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

